

## **Dispositions particulières d'organisation des élections en vue de maîtriser les risques de propagation du CORONAVIRUS**

### **(Communiqué de la maire de Lourdes)**

La ville de Lourdes a mis en place une cellule de veille dédiée à la gestion du risque épidémique du coronavirus sur son territoire. Depuis mi-février, les services font des points réguliers pour s'assurer de la bonne prise en compte des consignes et restrictions demandées par nos autorités de santé.

Les consignes ont été données dans les services, les affichages réalisés. Un protocole hygiène spécifique a été décidé pour les surfaces les plus sensibles : banques d'accueil, poignées de portes, bureaux des agents recevant du public.

Les services en charge du magasin avaient eux aussi anticipé et constitué les stocks permettant de faire face : savons, sèche-mains, désinfectants, gel hydro-alcoolique. Je les en remercie car cette anticipation nous permet d'appréhender l'organisation des élections de manière sereine, dans un contexte de tension sur les stocks.

Voici l'organisation spécifique que nous prévoyons pour encourager tous les lourdaises et tous les lourdaïsiens à venir voter en offrant les meilleures conditions possibles de prévention :

- Affichage dans les bureaux de vote des communications officielles. Rappel des gestes barrière.
- Accès facilité aux sanitaires par une signalétique adaptée. Il est rappelé que le lavage des mains au savon est le moyen le plus efficace et le plus sain de se protéger et de protéger les autres.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du bureau, sur la table du contrôleur
- Organisation des bureaux de vote revue, conformément aux recommandations du ministère. Il s'agit notamment :
  - de tourner les isolements face à un mur ou une surface opaque pour ne pas avoir à manipuler les rideaux.
  - d'espacer les différents points d'arrêt des bureaux (contrôleur, table de dépôt, isolements et table de l'urne et des signatures)
  - Un marquage au sol permettra de proposer des distances à respecter entre électeurs.

Les équipes en charge de tenir les bureaux de vote vont recevoir un kit pour appliquer un protocole hygiène spécifique.

Les électeurs sont invités à venir avec leur stylo (noir ou bleu d'encre indélébile) et à apporter les bulletins reçus à domicile. Cette mesure est une recommandation mais elle n'est en rien obligatoire.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h, et pour les personnes ne pouvant se déplacer il est possible de voter par procuration.

Enfin, il est à noter que les deux bureaux de vote situés au tennis club sont déplacés à l'Espace Robert Hossein (la proximité immédiate entre les deux lieux et la signalétique permettront d'informer les électeurs de ce changement). En effet, les locaux étaient trop étroits pour appliquer les règles de bonne conduite que nous nous sommes évertués d'appliquer à Lourdes.

Je tiens à remercier les services de la ville pour leur professionnalisme, car ils avaient anticipé de nombreuses mesures préventives désormais rendues obligatoires par l'Etat.

Il est important malgré la crise sanitaire que traverse notre pays que la démocratie puisse s'exprimer. Comme indiqué par notre Président lors de son allocution hier soir des mesures exceptionnelles sont prises mais la vie continue. Il est nécessaire d'être solidaire mais aussi de rassurer les électeurs.

Nous tenons aujourd'hui en Mairie une réunion de crise pour organiser le travail des agents de la ville, du Simaje et de l'Office du tourisme afin de mettre en place les procédures les plus adaptées pour permettre la continuité du service public et aux agents d'organiser la garde de leurs enfants.

Madame le Maire de Lourdes